

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUILLET 2020**

Installation du Comité Syndical et élection du Président

L'an deux mille vingt, le 20 juillet à 18h00, les délégués syndicaux de Roannaise de l'Eau, désignés par l'organe délibérant de leur collectivité se sont réunis Salle du Conseil-63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les délégués a été faite le 13 juillet 2020, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Daniel FRECHET, Président sortant.

Etaient présents :

BELUZE Laurent
BOST Romain
CHATRE Philippe
CORRE Daniel
DEVEDEUX Pierre
DONY Cécile
DUPUIS Christian
FRECHET Daniel
GENESTE Jacky
LABOURE Charles
MARCUCCILLI Aldo
GODINOT Alain
MURZI Lucien
NERON Pascal

DOZANCE David
STALARS Fabienne
TAMIN Yves

Etaient absents :

ABSENT	POUVOIR A DONNE A
Didier PRUNET	
Gérard MEUNIER	

Conformément aux articles L5211-1 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Daniel CORRE, doyen de l'assemblée.

Cécile DONY, la benjamine de l'assemblée, a été désignée secrétaire de séance.

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Le Président de séance, Daniel CORRE a cité les noms des délégués syndicaux et les a déclaré installés dans leur fonction.

Délégués titulaires
Daniel FRECHET
Lucien MURZI
Aldo MARCUCCILLI
Romain BOST
Daniel CORRE

Jacky GENESTE
Philippe CHATRE
Didier PRUNET
Yves TAMIN
Cécile DONY
Pascal NERON
Gérard MEUNIER
Charles LABOURE
Christian DUPUIS
Pierre DEVEDEUX
Laurent BELUZE
Fabienne STALARS

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Aux termes des articles L5211-2, L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité Syndical ont été invités à procéder à l'élection de leur Président.

Monsieur Daniel CORRE a rappelé que le «Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est élu au scrutin secret à la majorité absolue ».

Il a demandé aux membres de l'assemblée qui le souhaitent de faire part de leur candidature :

- Daniel FRECHET a proposé sa candidature.

Les délégués syndicaux ont été invités à exprimer leur vote.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	17
Nombre de voix maximum	62
A déduire les abstentions	4
Reste le nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30

- Daniel FRECHET a obtenu cinquante-huit voix (58)

Daniel FRECHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de Roannaise de l'Eau et a été immédiatement installé.

Le Président,

Daniel FRECHET